



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

02 février 2021

DATE D’AFFICHAGE

02 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

OBJET :

**Demande de subvention
auprès du PNR 2021 et 2022
« valorisation des espaces
urbanisés »**

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le : 10/02/2021

Publiée le : 10/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 08 février à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient absents excusés :

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Hervé FRANEL
M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS
Mme Maria PYRKA donne pouvoir à Christine DAVOINE
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PERCULIER
M. Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient absents :

M. Sylvain PASTORELLO
Mme Laure CHENU

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PNR 2021 et 2022
« VALORISATION DES ESPACES URBANISES »**

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU les dispositifs accessibles auprès du PNR du Gâtinais,

CONSIDERANT qu’il est nécessaire de revoir les aménagements des espaces végétalisés du centre-ville afin d’améliorer le confort des usagers, tout en permettant de lutter contre le réchauffement climatique, notamment par la plantation de nouveaux arbres et végétaux,

CONSIDERANT la nécessité de solliciter le PNR pour une aide financière afin de réaliser ces aménagements et en 2021 et en 2022

CONSIDERANT l’avis des Commissions « Finances » et « Travaux-Aménagement »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

SOLLICITE auprès du PNR l’octroi d’une subvention au titre de son dispositif « Valorisation des espaces urbanisés » pour 2021 et 2022.

PRECISE que, pour chacune des phases de travaux (2021 et 2022), les montants et taux maximaux appliqués par le PNR seront sollicités : soit 5 000 euros pour les honoraires et 15 000 euros pour les travaux.

DIT que les crédits correspondants à ce projet seront inscrits au Budget Prévisionnel 2021 et 2022.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN

